# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 19 mars 2015 2.9

### FINANCES

**LOCATION D'UN PODIUM MOBILE**

**ACTUALISATION DES TARIFS AU 1er AOUT 2015**

Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine, expose à l'assemblée :

**"**La ville de Riorges possède un podium mobile, permettant de disposer d’une scène mobile de près de 50 m² pour l’organisation de spectacles sur des sites de plein air. A ce jour, cet équipement est le seul de ce type en fonctionnement au sein des collectivités de la région roannaise et la ville de Riorges est sollicitée ponctuellement par d’autres communes pour sa mise à disposition lors d’événements culturels ou sportifs.

Par délibération du 29 mars 2012, le conseil municipal a créé un tarif de location pour cet équipement, prenant en compte la mise à disposition d'agents de la ville de Riorges. Ces mises à disposition sont limitées aux seules collectivités avec lesquelles des partenariats existent en termes de coordination culturelle ou de prêt de matériel, pour des manifestations d’une certaine ampleur et uniquement sur des périodes où la charge de travail des agents concernés permet d’assurer une telle prestation sans désorganiser les services.

Il est rappelé que pour des raisons de sécurité et afin de prévenir tout acte de vandalisme, la collectivité bénéficiaire de cette mise à disposition devra par ailleurs prendre à sa charge la surveillance du matériel pour le cas où celui-ci resterait immobilisé sur place en dehors de sa période d’utilisation effective, notamment la nuit. En outre, elle fera son affaire de l'assurance du podium mobile le temps de la location.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'actualisation des tarifs, sur la base d'une augmentation de 2 % (arrondie à l'euro le plus proche) qui prendra effet au 1er août 2015 ;
2. instaure une redevance forfaitaire, d’un montant de 120 €, pour chaque journée d’utilisation supplémentaire du podium, pour les manifestations prévues sur plusieurs jours.

L’ensemble de ces tarifs est repris dans le tableau ci-après.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Tarifs 2014 | **Propositions 2015** |
| Montage et démontage assurés par 3 agents de la ville de Riorges, assistés de 2 agents de la collectivité bénéficiaireDu lundi au samedi | 416 € | **424 €** |
| Montage et démontage assurés par 3 agents de la ville de Riorges, assistés de 2 agents de la collectivité bénéficiaire.Dimanche ou jour férié | 520 € | **530 €** |
| Montage et démontage assurés par 5 agents de la ville de Riorges.Du lundi au samedi | 572 € | **583 €** |
| Montage et démontage assurés par 5 agents de la ville de Riorges.Dimanche ou jour férié | 728 € | **743 €** |
| En cas d’utilisation sur plusieurs jours, par journée supplémentaire  | Création | **120 €** |